

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quatrième session**

Bangkok, 11-16 mai 2018

Point 3 g) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales : développement social**Principaux défis du développement social dans la région Asie-Pacifique dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030****Note du secrétariat***Résumé*

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un programme porteur de transformation, universel, intégré et axé sur l'être humain, fondé sur l'engagement à ne laisser personne de côté.

Dans ce contexte, le présent document donne un aperçu des tendances, des orientations et des défis en matière de développement social dans la région Asie-Pacifique. Il contient des recommandations sur la manière de surmonter les obstacles à la construction de sociétés inclusives aux fins du renforcement de la cohésion sociale et de la réalisation du développement durable.

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique est invitée à examiner les questions et les recommandations présentées dans le document et à fournir des orientations concernant les activités futures du secrétariat dans le domaine du développement social.

I. Introduction

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un programme universel, intégré, porteur de transformation ; un programme du peuple, par le peuple et pour le peuple¹. Il y est reconnu que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, ainsi que la garantie que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain, constituent les plus grands obstacles au développement durable et par ailleurs une condition *sine qua non* de celui-ci.

2. Pour relever ces défis, les États Membres de l'ONU se sont engagés à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière qui soit équilibrée et intégrée. Ils ont reconnu que l'humanité est au cœur du développement durable, dont la réalisation est conforme à la vision, aux principes et à l'appel à l'action de la

* ESCAP/74/L.1/Rev.1.

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 52.

Charte des Nations Unies et aux textes issus de tous les grands sommets et toutes les principales conférences de l'ONU.

3. Au cours des dernières décennies, la région Asie-Pacifique a accompli d'importants progrès sur le plan du développement socioéconomique, bien qu'ils aient été inégaux au sein même des pays et d'un pays à l'autre, ainsi que selon les différentes dimensions du développement. Le présent document contient une analyse des tendances et caractéristiques du développement social en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'un examen des moyens de combler les disparités qui subsistent dans le contexte du Programme 2030.

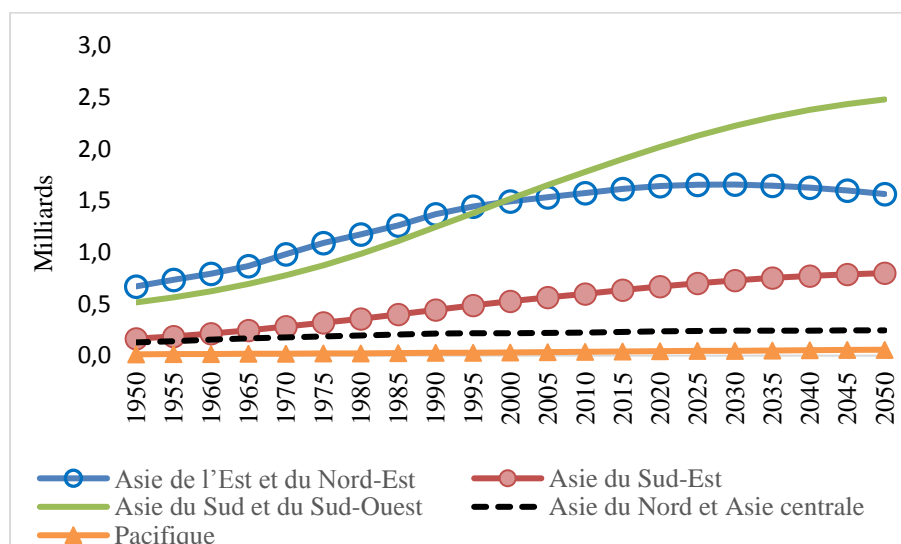
II. Principales tendances et grands défis en matière de développement social et mesures prises par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour y faire face

A. Dynamique des populations et développement durable

1. Tendances démographiques : hausse de l'espérance de vie et baisse de la fertilité

4. La population de la région Asie-Pacifique, qui comptait 3,8 milliards d'habitants en 2000, devrait atteindre 4,5 milliards en 2018. Bien que le taux d'accroissement de la population ait globalement ralenti, la population régionale a augmenté en moyenne de 42 millions de personnes chaque année depuis 18 ans. D'ici à 2030, l'économie de la région devra faire vivre 4,9 milliards de personnes, et 5,1 milliards d'ici à 2050. Les populations de l'Asie de l'Est et du Nord-Est devraient commencer à décroître à partir de 2029, mais celles des autres sous-régions continueront d'augmenter au cours des 12 prochaines années au moins (figure I).

Figure I
Population de l'Asie et du Pacifique, 1950-2050 (projections)



Source : calculs de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à partir des données de *World Population Prospects : The 2017 Revision*, Nations Unies. Disponible à l'adresse suivante : <https://esa.un.org/unpd/wpp/> (site consulté le 8 février 2018).

5. Les progrès significatifs réalisés en matière de développement économique et social dans l'ensemble de la région ont entraîné une réduction du taux de mortalité et un allongement de l'espérance de vie. Au cours des cinquante dernières années, l'espérance de vie a augmenté de 20 ans en moyenne. C'est l'Asie du Sud et du Sud-Ouest qui a connu la hausse la plus spectaculaire :

l'espérance de vie moyenne à la naissance s'y est accrue de 29 ans depuis 1960. Ces améliorations sont attribuables aux programmes de vaccination universelle, à de meilleurs systèmes d'assainissement, à l'accès à l'eau potable et à une meilleure alimentation, à des modes de vie plus sains et à l'éducation.

6. Dans tous les pays, les femmes vivent plus longtemps que les hommes ; l'écart, en 2018, est particulièrement marqué en Fédération de Russie, où les femmes vivent environ 11 ans de plus que les hommes, et au Viet Nam, où elles vivent 9 ans de plus. C'est au Bhoutan, en revanche, que l'écart est le plus ténu : seulement six mois.

7. De manière générale, le taux de fécondité a considérablement décliné et l'espérance de vie a fortement augmenté dans la région ces dernières décennies. La pleine réalisation du Programme 2030, en particulier des cibles et des objectifs de développement durable relatifs à la santé et au bien-être, notamment en matière de mortalité infantile et maternelle (objectif 3), d'éducation (objectif 4) et d'égalité des sexes et d'autonomisation (objectif 5), pourrait avoir une incidence sur la fécondité et l'espérance de vie, ce qui permettrait à tous de vivre plus longtemps et en meilleure santé.

2. Vieillesse rapide de la population

8. La faiblesse du taux de fécondité, associée à la hausse de l'espérance de vie, entraîne un net accroissement de la proportion des personnes âgées, ce qui explique que la région Asie-Pacifique soit la région du monde où le vieillissement de la population est le plus rapide. Sachant que 12 % de la population régionale était âgée de 60 ans ou plus en 2016, la région dans son ensemble est aujourd'hui considérée comme étant en phase de vieillissement et sera considérée comme une région âgée d'ici à 2030².

9. Bien que le vieillissement soit une tendance universelle, le calendrier et le rythme de cette transition sont différents d'un pays et d'une région à l'autre. Par exemple, il a fallu 115 ans à la France pour passer d'une société en phase de vieillissement à une société âgée. Mais cette transition se déroule bien plus rapidement en Asie et dans le Pacifique. Elle ne prendra que 19 ans au Viet Nam, par exemple³. Cela ne laisse aux pays que peu de temps pour s'adapter ; ils devront donc accélérer les efforts déployés pour renforcer leurs systèmes de protection sociale, notamment pour offrir des services de soins de santé et des programmes de sécurité sociale aux personnes âgées, tout en offrant des emplois aux jeunes.

10. Les sociétés vieillissantes sont également confrontées à d'autres graves problèmes de développement en raison de la transformation de la pyramide des âges de leur population⁴. La baisse du nombre de personnes en âge de travailler par rapport au nombre de personnes âgées entraîne une augmentation du rapport de dépendance économique. Le rapport de soutien économique des personnes âgées représente le nombre de personnes en âge de travailler (15-64 ans) pour chaque personne de plus de 65 ans. Une diminution de ce rapport signifie qu'un nombre réduit d'actifs soutient un nombre croissant de personnes âgées. Cela soulève des questions quant à la capacité de chaque pays de maintenir la croissance économique, d'assurer la viabilité budgétaire et de

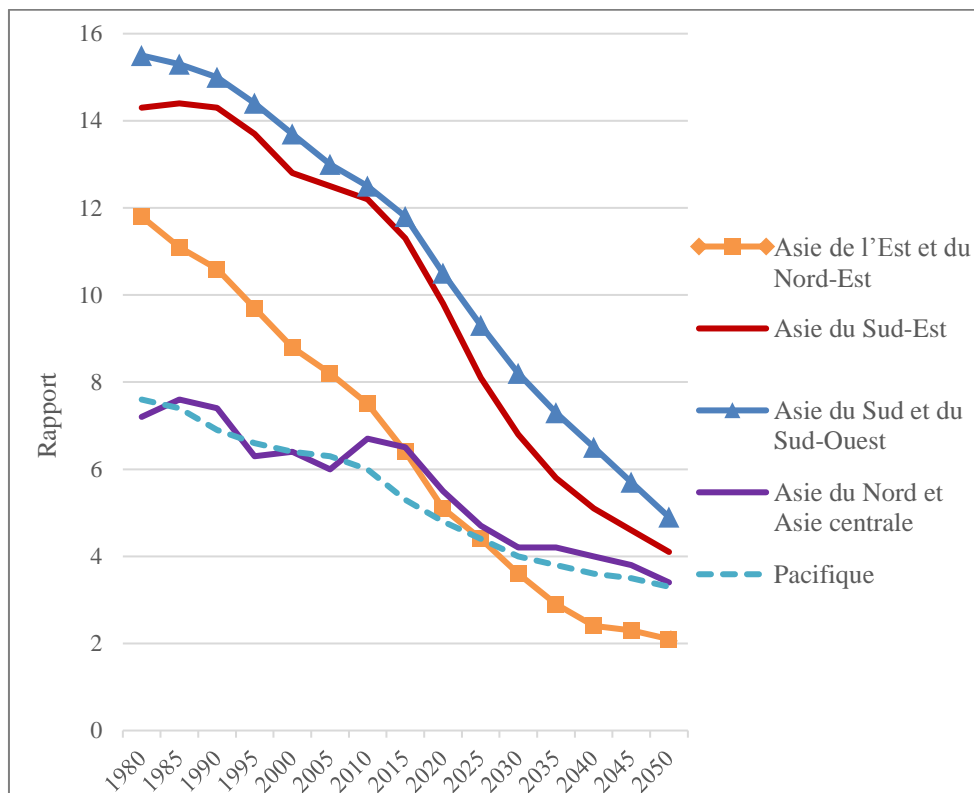
² Dans le cadre du présent document, une population est considérée comme vieillissante, âgée, très âgée et « hyper âgée » lorsque la population âgée de 65 ans et plus représente respectivement 7 à 9,9 %, 10 à 19,9 %, 20 à 29,9 % et 30 % ou plus de la population totale. Lorsque le seuil est fixé à 60 ans, ces proportions s'établissent respectivement à 10, 20, 30 et 35 %.

³ CESAP, *Ageing in Asia and the Pacific : overview* (Bangkok, 2017). Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/resources/ageing-asia-and-pacific-overview.

⁴ La pyramide des âges d'une population peut également être influencée par les migrations internationales, surtout dans les pays qui ont un faible taux de fécondité et qui accueillent un grand nombre d'immigrés.

veiller au bien-être de toutes les générations. La figure II montre que le rapport de soutien économique des personnes âgées est en baisse dans les cinq sous-régions de l'Asie et du Pacifique. Il est déjà très faible en Asie de l'Est et du Nord-Est, en Asie du Nord et en Asie centrale, et dans le Pacifique ; et il suit la même tendance dans les sous-régions de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest.

Figure II
Rapport de soutien économique des personnes âgées dans la région Asie-Pacifique, 1980-2050 (projections)



Source : Calculs de la CESAP à partir des données de *World Population Prospects*, Nations Unies (voir figure I).

11. Le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, adopté à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, est un cadre arrêté à l'échelle internationale destiné à faire face au vieillissement de la population et à instaurer une société pour tous les âges. Les dispositions les plus importantes du Plan d'action de Madrid ont été intégrées et développées dans le Programme 2030. La CESAP aide les États membres à mettre en œuvre les dispositions du Plan d'action, en leur fournissant notamment une assistance technique et en menant des activités de renforcement des capacités pour leur permettre d'améliorer la sécurité du revenu des personnes âgées.

12. Conformément à la résolution 2015/5 du Conseil économique et social en date du 8 juin 2015, la CESAP a convoqué la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement à Bangkok du 12 au 14 septembre 2017. Les États membres ont réaffirmé leur engagement en faveur du Plan d'action, fait part des progrès accomplis dans sa mise en œuvre, souligné les domaines nouveaux qui doivent recevoir davantage d'attention et défini des politiques visant à accélérer sa réalisation⁵.

⁵ Voir ESCAP/74/20.

3. Inclusion et autonomisation des jeunes

13. Bien que le vieillissement soit la principale tendance démographique dans la région, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, les pays les moins avancés et la plupart des pays insulaires du Pacifique ont encore des populations très jeunes. Ainsi, la région Asie-Pacifique comptait un peu moins de 700 millions de jeunes de 15 à 24 ans en 2016. Le taux de chômage des jeunes dans la région est d'environ 10 %, soit plus du double de celui de la population active totale ; et les jeunes rencontrent des difficultés pour passer de l'école au monde du travail. En outre, les taux de grossesse chez les adolescentes en Asie et dans le Pacifique, en particulier en Asie du Sud et du Sud-Ouest, restent parmi les plus élevés du monde, en grande partie à cause du mariage précoce des jeunes filles.

14. Pour les pays qui ont une population jeune et dont le taux de fécondité reste élevé ou diminue lentement, il est important d'investir dans l'éducation, la formation professionnelle et la santé, notamment les services de santé sexuelle et procréative, pour créer une conjoncture propice et tirer parti de cette tendance démographique qui offre un ratio favorable entre le nombre de travailleurs et celui des personnes à charge. Il est possible que les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest ainsi que les îles du Pacifique fassent encore partie de cette catégorie ; ils devraient prendre des mesures pour accroître la productivité de leur population en âge de travailler. Ils pourraient également inciter les ménages à épargner et concevoir des régimes de protection sociale durables qui permettent d'assurer la sécurité des revenus des personnes âgées, tant que leurs populations sont encore jeunes.

15. Dans le contexte du Programme 2030, la CESAP s'efforce de promouvoir le rôle des jeunes dans le développement, qu'elle cherche à rendre plus inclusif et durable. Entre 2014 et 2017, la CESAP a dirigé la mise en œuvre d'un projet interrégional visant à renforcer les capacités des gouvernements en Afrique, en Asie, dans le Pacifique et en Asie de l'Ouest pour leur permettre de répondre aux besoins des jeunes en élaborant des politiques de développement inclusif et durable. Ce projet avait pour objectif d'améliorer les politiques de la jeunesse à l'aide d'une panoplie de mesures concernant les jeunes, en particulier s'agissant d'assurer une bonne transition de l'école au monde du travail et de promouvoir les emplois verts et la mobilisation active des jeunes (<http://yptoolbox.unescapsdd.org>).

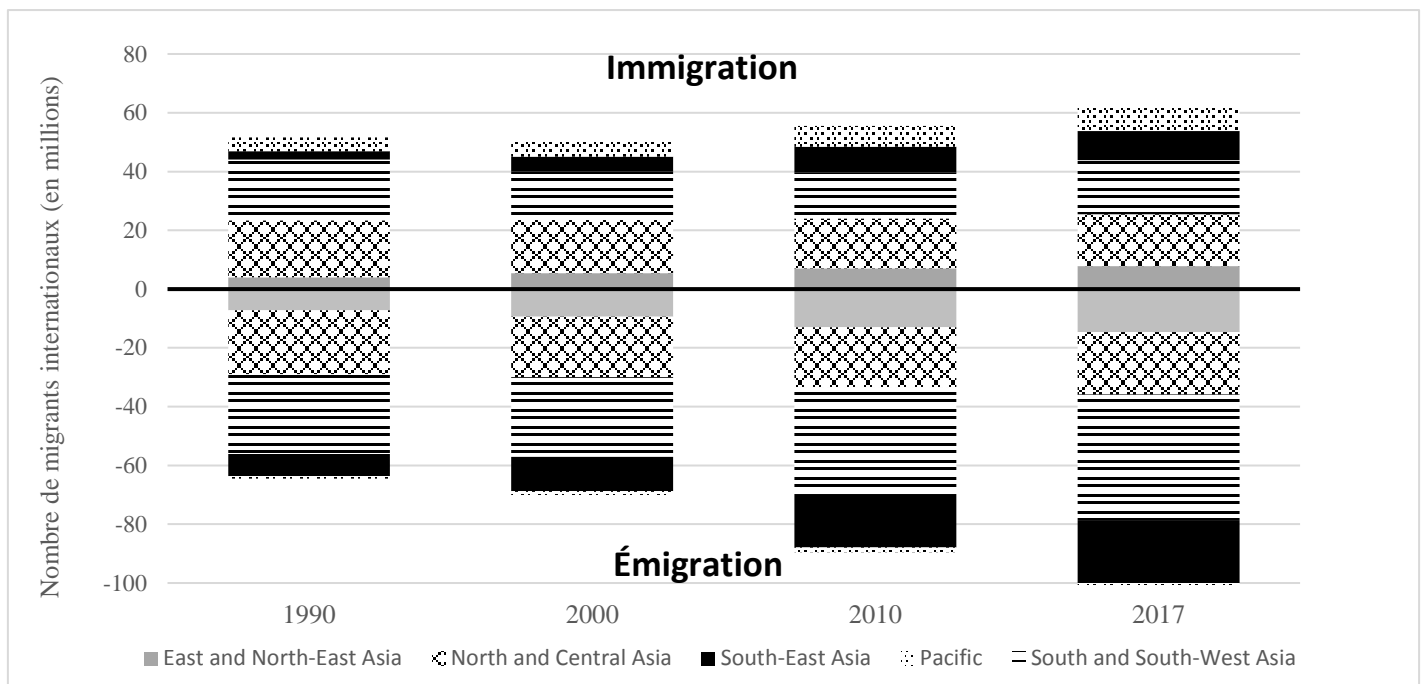
4. Migrations et développement

16. La région de l'Asie et du Pacifique est un important point d'origine et de destination des migrations internationales. En 2017, 102 millions de personnes de la région vivaient en dehors de leur pays de naissance, et les pays de la région Asie-Pacifique accueillait plus de 62 millions de migrants. On note en particulier une hausse du nombre des migrants qui viennent de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et de l'Asie du Sud-Est, tandis que le nombre de migrants provenant de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale est resté à peu près constant (figure III). Il est important de noter que la majeure partie des migrations a lieu entre pays du Sud. En 2017, plus de 52 % des migrants de la région Asie-Pacifique vivaient dans des pays en développement ou des pays parmi les moins avancés^{6,7}.

⁶ *Towards Safe, Orderly and Regular Migration in the Asia-Pacific Region : Challenges and Opportunities* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.F.3). Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/publications/towards-safe-orderly-and-regular-migration-asia-pacific-region.

⁷ *Sustainable Social Development in Asia and the Pacific : Towards a People-Centred Transformation* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.15). Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/sites/default/files/publications/Sustainable%20Social%20Development%20in%20A-P.pdf.

Figure III
Les migrants dans la région Asie-Pacifique, 1990-2017



Source : calculs de la CESAP à partir des données de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *Trends in International Migrant Stock : the 2017 Revision*.

17. Les humains migrent pour diverses raisons : pour échapper à la marginalisation et à la pauvreté, pour étudier ou se marier, ou pour fuir la guerre et les conflits. La plupart des migrants cherchent du travail, généralement dans d'autres pays en développement de la région ou dans les pays producteurs de pétrole du Conseil de coopération du Golfe⁶.

18. Les migrations transforment les économies et les sociétés, dans les pays d'origine comme dans ceux de destination. En 2017, les pays de la région Asie-Pacifique ont reçu près de 276 milliards de dollars d'envois de fonds des travailleurs migrants. Ceux-ci permettent généralement aux ménages de migrants de réduire la pauvreté. Les fonds reçus peuvent améliorer les conditions de logement, servir d'assurance maladie informelle, financer une éducation de meilleure qualité et diversifier les revenus⁶.

19. Au niveau macroéconomique, les envois de fonds des travailleurs migrants sont devenus une source stable, voire même anticyclique, de devises étrangères pour de nombreux pays, dépassant même l'investissement direct étranger, les recettes d'exportation et l'aide publique au développement. Ils ont également aidé les pays à maîtriser le déficit des paiements courants. Néanmoins, les pays qui développent une forte dépendance à l'égard des envois de fonds deviennent vulnérables à leurs fluctuations. Les migrations jouent également un rôle important dans les pays de destination, où les migrants occupent des emplois dont les travailleurs nationaux ne veulent pas ou pour lesquels ils ne sont pas qualifiés⁶.

20. Une part importante des migrations entre les pays de la région Asie-Pacifique et à partir de ceux-ci sont irrégulières. Par exemple, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) rapporte qu'il y a environ 30 000 migrants en situation irrégulière aux Maldives, soit plus d'un tiers du nombre total de migrants qui y travaillent. Les estimations du nombre de migrants en situation irrégulière en Malaisie vont de 0,6 à 1,9 million⁸. La segmentation du travail par sexe dans les pays de destination donne souvent moins d'importance au travail des femmes, ce qui les oblige à se tourner vers les filières de migration irrégulières et le secteur non structuré du marché du travail. Les victimes de la traite des êtres humains, les demandeurs d'asile, les réfugiés, les enfants migrants non accompagnés et les travailleurs migrants font également partie des flux migratoires irréguliers, ce qui crée des flux migratoires mixtes. Outre leur nombre, la composition diverse et le statut précaire de ces migrants rendent la situation encore plus complexe, et nombre d'entre eux ne bénéficient donc d'aucune protection⁶.

21. Pour que les migrants contribuent au développement, il faut que leurs droits fondamentaux soient respectés et qu'ils soient bien intégrés dans la société. Souvent, quel que soit leur statut, les migrants ne disposent que d'un accès limité aux services tels que les soins de santé, y compris sexuelle et procréative, et aux autres formes de protection sociale. Ils sont souvent victimes de discrimination et d'exploitation. Dans le Programme 2030, les États membres se sont engagés à coopérer à l'échelle internationale pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, réguliers ou irréguliers, les réfugiés et les déplacés.

22. Selon le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Rendre les migrations bénéfiques à tous », la gestion des migrations présente un des défis les plus urgents et sérieux de la coopération internationale à notre époque. Les migrations constituent un moteur de la croissance économique, de l'innovation et du développement durable. Mais elles sont aussi causes de divisions entre les États et les sociétés et, de ce fait, rendent souvent les migrants vulnérables aux abus et à l'exploitation⁹. En septembre 2016, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et a décidé qu'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières devrait être adopté en 2018. Ce pacte mondial offrira aux États Membres de l'ONU l'occasion de mieux tirer parti des avantages que présentent les migrations et de faire face aux problèmes qui les accompagnent. Dans la cible 10.7 des objectifs de développement durable, la communauté internationale est invitée à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées. Le pacte mondial sera essentiel pour réaliser cet objectif et plus généralement pour parvenir au développement durable.

23. À l'appui de la phase « d'état des lieux » en perspective du pacte mondial, la CESAP, en collaboration avec les partenaires de l'ONU, a organisé la Réunion régionale Asie-Pacifique préparatoire au pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières à Bangkok du 6 au 8 novembre 2017. La Réunion a permis de mettre en évidence les perspectives et les priorités de la région Asie-Pacifique concernant le pacte mondial et de faire plusieurs recommandations, qui figurent dans le résumé de la Présidente. Il a également été proposé d'utiliser les mécanismes intergouvernementaux existants à l'échelle

⁸ ONUDC, *Migrant Smuggling in Asia : A Thematic Review of Literature* (Bangkok, 2012). Disponible à l'adresse suivante : www.unodc.org/documents/human-trafficking/2012/Migrant_Smuggling_in_Asia_A_Thematic_Review_of_Literature.pdf.

⁹ A/72/643.

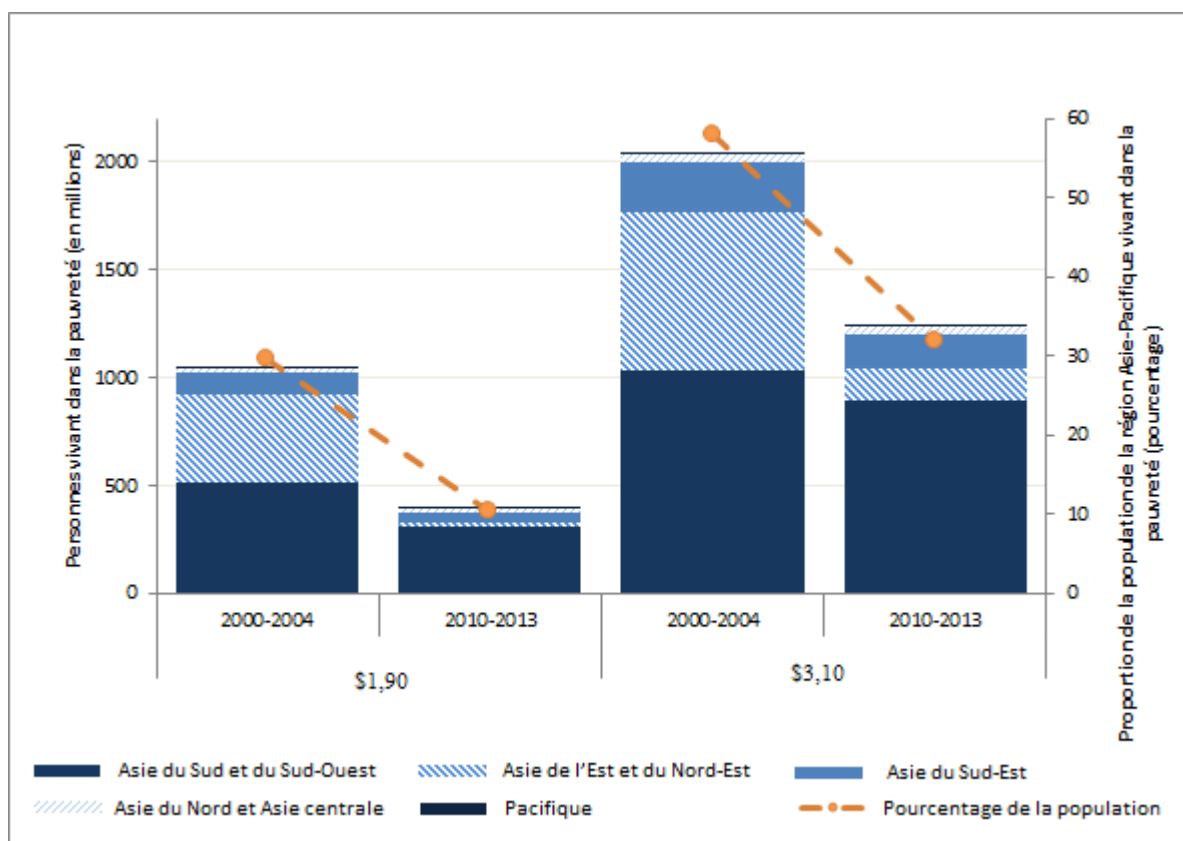
régionale pour assurer le suivi et l'examen du pacte mondial, notamment par l'intermédiaire des commissions régionales des Nations Unies¹⁰.

B. Pauvreté, inégalités et travail décent

1. Pauvreté persistante

24. Les pays de l'Asie et du Pacifique connaissent la plus forte croissance économique au monde : leur produit intérieur brut (PIB) par habitant a plus que doublé, passant de 4 700 à 10 400 dollars (en parité de pouvoir d'achat de 2011) entre 1990 et 2013. Cela a créé des emplois et aidé des millions de personnes à sortir de l'extrême pauvreté. Entre 2000 et 2013, la part des personnes vivant dans l'extrême pauvreté (avec moins de 1,90 dollar par jour) est passée d'environ 29,7 à 10,3 %⁷. Le taux de pauvreté a diminué dans la plupart des sous-régions, mais surtout en Asie de l'Est, dans le Pacifique et en Asie du Sud (figure IV).

Figure IV
Évolution de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique



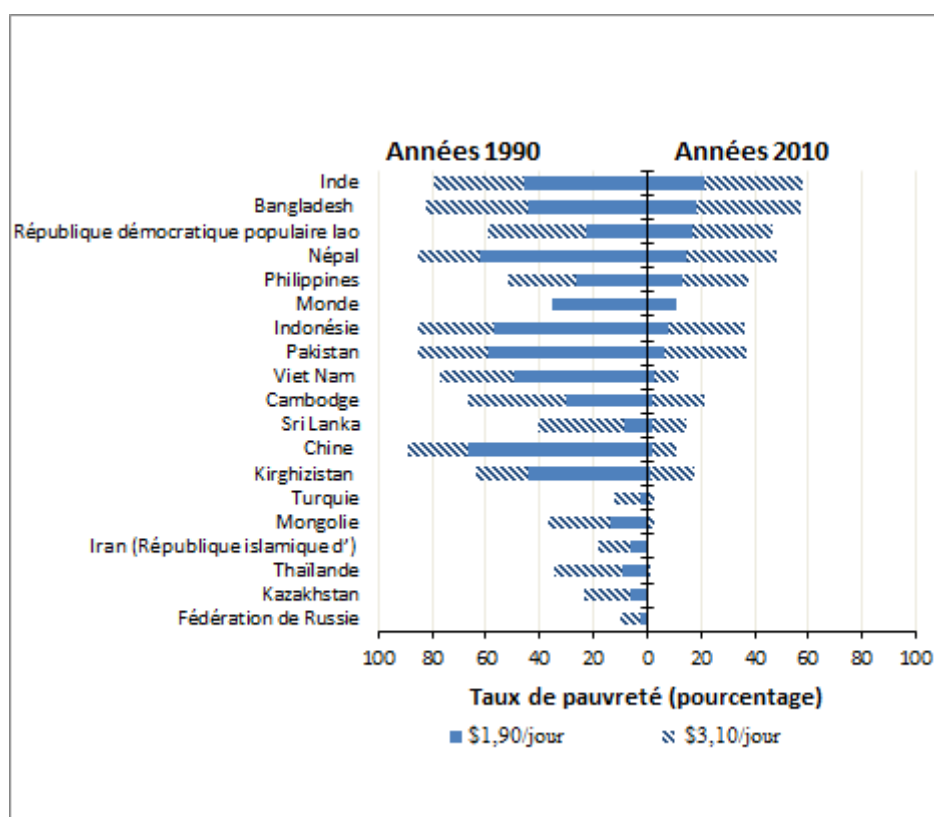
Source : calculs réalisés à partir de la base de données statistiques en ligne de la CESAP à l'aide des données de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse suivante : http://data.unescap.org/escap_stat/ (site consulté le 2 mars 2018).

¹⁰ Voir ESCAP/74/21 et ESCAP/74/21/Add.1.

25. Malgré ces progrès, près de 400 millions de personnes étaient toujours prises au piège de l'extrême pauvreté dans la région en 2013, et 32 % de la population vivait avec moins de 3,10 dollars par jour. La réduction du taux de pauvreté varie d'un pays à l'autre. C'est en Chine qu'il a le plus diminué au cours de cette période, tombant de 67 à 1,9 %¹¹, tandis qu'il est passé de 46 à 21 % en Inde (figure V). En 1990, au moins quatre pays de la région affichaient un taux de pauvreté supérieur à 50 % : la Chine (67 %), le Népal (62 %), le Pakistan (59 %) et l'Indonésie (57 %). En 2012, toutefois, à l'exception du Népal (15 %), ces pays étaient parvenus à ramener leur taux de pauvreté bien au-dessous de la moyenne mondiale (11 %). Actuellement, seule l'Inde enregistre un taux de pauvreté extrême supérieur à 20 %, bien que les taux du Bangladesh, du Népal, des Philippines et de la République démocratique populaire lao, soient toujours supérieurs à la moyenne mondiale.

Figure V

Taux de pauvreté dans certains pays de la région Asie-Pacifique



Source : *Sustainable Social Development in Asia and the Pacific : Towards a People-Centred Transformation* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.15). Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/sites/default/files/publications/Sustainable%20Social%20Development%20in%20A-P.pdf.

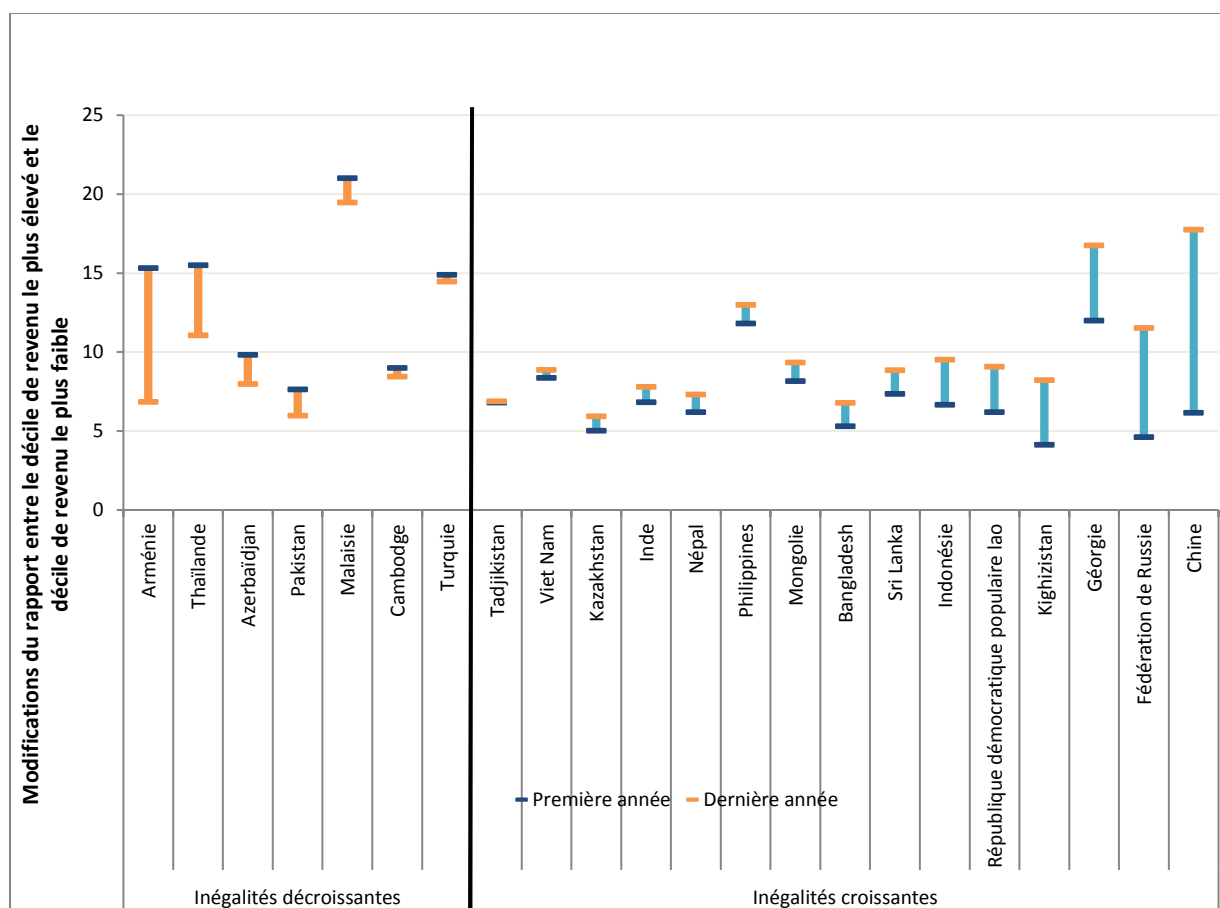
Note : On a utilisé les données disponibles pour la première année entre 1990 et 1995, et la dernière année entre 2010 et 2014, pour tous les pays de l'Asie et du Pacifique pour lesquels on disposait de données.

¹¹ En raison de la modification de la méthodologie employée pour l'enquête menée auprès des ménages chinois en 2013, d'où sont tirées les données relatives à la pauvreté pour cette année-là, la comparabilité avec les années précédentes est sujette à caution. Voir aussi Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2016: Taking on Inequality*, (Washington, 2016). Disponible à l'adresse suivante : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/25078/9781464809583.pdf>.

2. Inégalités croissantes des revenus et des richesses

26. En dépit d'une croissance économique durable et d'une réduction considérable de la pauvreté, les avancées réalisées ont bénéficié aux plus riches de manière disproportionnée, ce qui a eu pour effet de creuser les inégalités. On peut notamment mesurer l'inégalité des revenus en comparant la part des revenus des 10 % les plus riches et les plus pauvres de la population au fil du temps (figure VI). Les données disponibles pour 22 pays révèlent que les inégalités se sont accentuées dans les pays les plus peuplés de la région, et surtout en Chine : en 1981, les 10 % les plus riches y gagnaient six fois plus que les 10 % les plus pauvres, contre 18 fois plus en 2009. En Fédération de Russie, en Géorgie et au Kirghizistan, l'écart s'est accru de 4 points de pourcentage. Même dans les pays où les inégalités ont diminué, elles étaient déjà importantes au départ et sont souvent restées supérieures à la moyenne régionale.

Figure VI
Part des revenus des 10 % les plus riches et les plus pauvres dans la région Asie-Pacifique



Source : Sustainable Social Development in Asia and the Pacific : Towards a People-Centred Transformation (voir figure V).

Note : On a utilisé les données disponibles pour la première année dans les années 1980 et 1990, jusqu'à la dernière année entre 2008 et 2012 pour tous les pays pour lesquels on disposait de données.

27. Cependant, les inégalités en matière de richesse et de propriété des biens sont encore bien plus grandes. Les inégalités de richesse peuvent être mesurées à l'aide du coefficient de Gini, dont la valeur est comprise entre 0 (qui indique une égalité absolue) et 1 (lorsque toutes les richesses sont concentrées entre les mains d'un seul individu). La région Asie-Pacifique, qui possède environ 62 % des richesses mondiales totales, affiche un coefficient de Gini moyen de 0,90 –

contre 0,81 pour l'Amérique latine¹². En Inde, par exemple, les 10 % les plus riches de la population possèdent aujourd'hui 36 fois plus de richesses que les 40 % les plus pauvres. En Chine, ils possèdent 26 fois plus. Dans ces deux pays, les 20 % les plus riches possèdent 78 % des richesses totales ; en Thaïlande, ils en possèdent 70 %. Le Japon est plus égalitaire : les 20 % les plus riches concentrent environ la moitié de toutes les richesses.

28. Si les inégalités croissantes de revenus et de richesse dominent l'actualité, l'inégalité des chances suscite d'encore plus vives préoccupations. L'égalité des chances désigne la répartition de l'accès aux services essentiels nécessaires pour parvenir à améliorer la qualité de la vie : l'éducation et les services de santé, un emploi décent, l'eau potable et les systèmes d'assainissement de base, les combustibles propres et l'électricité, les services financiers et les technologies modernes. Les travaux de recherche menés par la CESAP montrent que, dans 13 grands domaines, il existe d'immenses disparités d'accès dans tous les pays en développement de la région, en particulier entre les plus riches et les plus pauvres, entre ceux dont les parents ont le niveau d'études le plus élevé et le plus faible, ainsi qu'entre les populations urbaines et rurales¹³.

3. Disparités d'accès aux soins de santé

29. Les inégalités de revenus et de richesse sont principalement dues à l'inégalité des chances, notamment dans l'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité. Les enfants en mauvaise santé en subissent les conséquences leur vie entière ; les conditions de vie insalubres, la malnutrition et les retards de croissance nuisent gravement au développement cognitif des enfants, ce qui a une incidence sur leurs résultats scolaires et leurs perspectives professionnelles.

30. Au moins quatre personnes sur dix n'ont pas d'assurance maladie dans la région, et les deux tiers des dépenses de santé sont prises en charge par les malades eux-mêmes. Ces frais élevés font peser un poids financier plus lourd sur ceux qui ont le plus besoin de services de santé, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables. Par conséquent, de nombreuses familles pauvres ne se font pas soigner ou reportent les soins.

31. Les soins de santé maternelle et procréative lors de l'accouchement sont essentiels pour réduire la mortalité maternelle. Celle-ci a diminué de 54 % en Asie et dans le Pacifique entre 2000 et 2015. Cependant, la mortalité en couche reste élevée en Asie du Sud et du Sud-Ouest : elle représente environ 22 % des décès maternels à l'échelle mondiale¹⁴.

32. Le niveau d'accès à un accouchement assisté par du personnel qualifié sert souvent de mesure indirecte de l'accès général aux services de santé, pour ce qui concerne les femmes. Comme le montre la figure VII, les catégories sociales les plus pauvres sont celles qui souffrent le plus de vivre dans des pays relativement pauvres qui n'offrent qu'un accès limité aux services. Presque toutes les naissances se déroulent en présence de personnel qualifié en Arménie, au Kazakhstan et en Ouzbékistan, quel que soit le niveau de revenu. En République démocratique populaire lao, toutefois, seul un accouchement sur dix environ est assisté par du personnel qualifié pour les 20 % des familles les plus pauvres, contre neuf sur dix pour les 20 % les plus riches⁷.

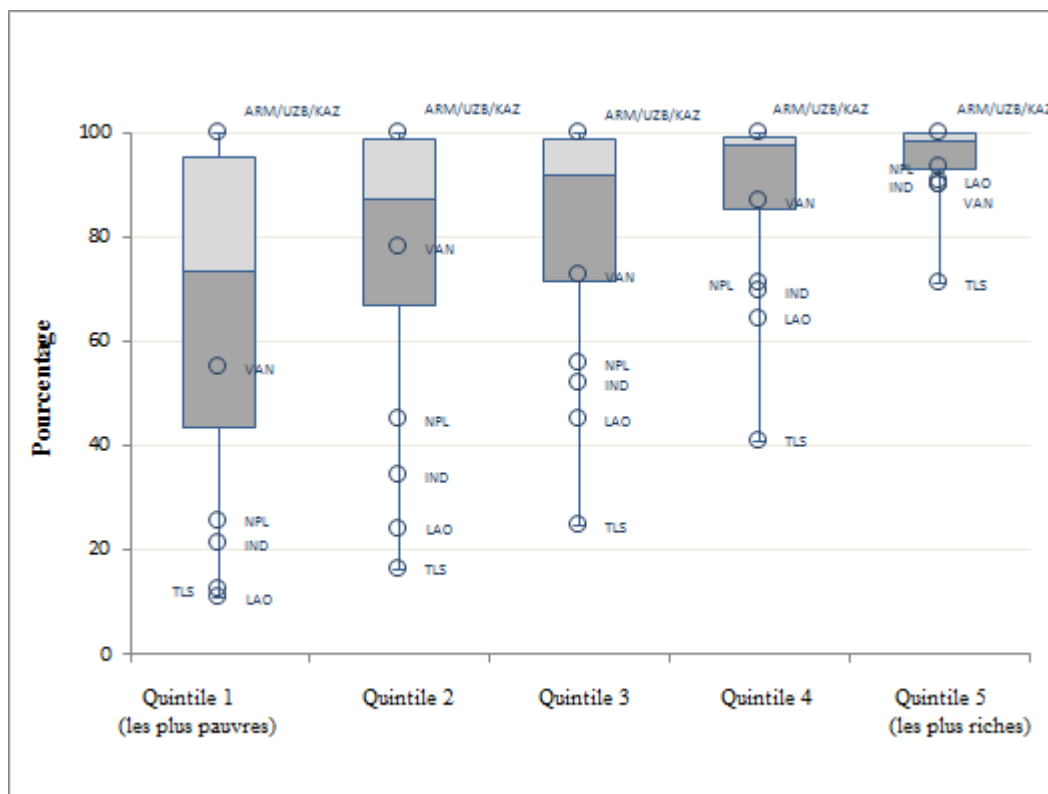
Figure VII
Nombre d'accouchements assistés par du personnel qualifié en fonction

¹² Anthony Shorrocks *et al.*, *Global wealth report 2016* (Zurich, Credit Suisse AG, 2016).

¹³ CESAP, *Inequality in Asia and the Pacific in the Era of the 2030 Agenda for Sustainable Development* (à paraître).

¹⁴ Base de données statistiques en ligne de la CESAP. Disponible à l'adresse suivante : http://data.unescap.org/escap_stat/ (site consulté le 24 janvier 2018).

du quintile de richesse dans certains pays de la région Asie-Pacifique



Source : Sustainable Social Development in Asia and the Pacific : Towards a People-Centred Transformation (voir figure V).

Note : On a utilisé les données disponibles pour les années les plus récentes entre 2003 et 2014. Les boîtes à moustaches indiquent la répartition du pourcentage de naissances qui se déroulent en présence de personnel qualifié en fonction du quintile de richesse dans les différents pays. La boîte s'étend du premier au troisième quartile et la ligne représente le score médian. Les moustaches du bas et du haut représentent les valeurs minimales et maximales.

Abréviations : ARM, Arménie ; IND, Indonésie ; KAZ, Kazakhstan ; LAO, République démocratique populaire lao ; NPL, Népal ; TLS, Timor-Leste ; UZB, Ouzbékistan ; VAN, Vanuatu.

4. Inégalités en matière d'accès universel à une éducation de qualité

33. L'égalité des chances en matière d'éducation est essentielle pour s'assurer de ne laisser personne de côté. Le taux de scolarisation au niveau primaire est supérieur à 90 % dans presque tous les pays de la région, à l'exception de certains pays du Pacifique et de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest¹⁵. Ainsi, presque tous les enfants vont à l'école primaire dans la plupart des pays de la région. Pourtant, des inégalités subsistent, en particulier sur les plans du taux d'achèvement de la scolarité et de l'enseignement secondaire et tertiaire¹⁶.

34. La composition des groupes sociaux les plus défavorisés en matière d'éducation est différente d'un pays à l'autre. Dans les pays pauvres, seuls les enfants de familles riches bénéficient d'un enseignement secondaire. Dans un tiers des pays, le taux de fréquentation scolaire du quintile le plus pauvre est

¹⁵ Selon les calculs de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 17,3 millions d'enfants en âge d'être scolarisés au niveau primaire ne l'étaient pas en 2013, en majorité en Asie du Sud et de l'Ouest. Voir UNESCO, *Out-of-school children and adolescents in Asia and the Pacific*, septembre 2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002351/235152E.pdf>.

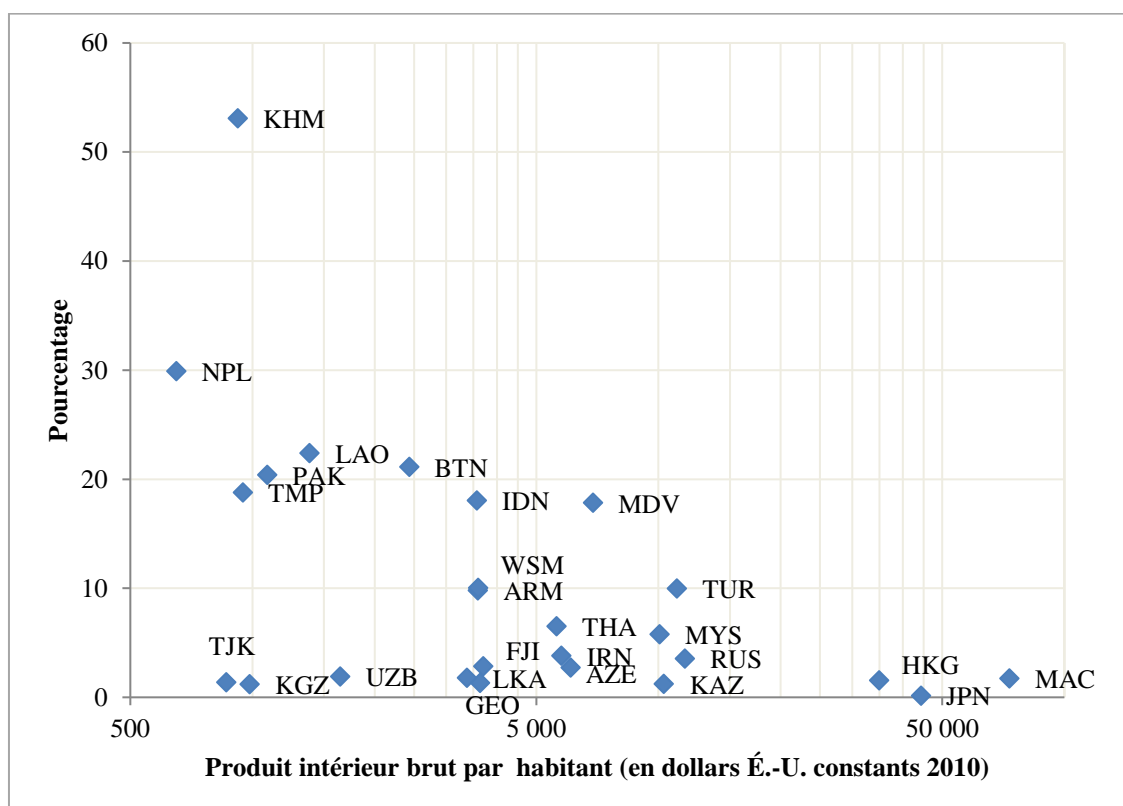
¹⁶ CESAP, *Inequality of opportunity in Asia and the Pacific : education*, Social Development Division Working Paper Series (ST/ESCAP/2817). Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/resources/inequality-opportunity-asia-and-pacific-education.

inférieur à 30 % et dans quatre pays, il est de 10 % ou moins, tandis que le taux de fréquentation scolaire des enfants du quintile le plus haut est égal ou supérieur à 80 %. Pour ce qui est des études tertiaires, les différences entre les pays sont plus marquées : le taux d'inscription va de 95 % en République de Corée à seulement 8,7 % en Afghanistan (3,7 % pour les femmes)⁷.

35. Les disparités en matière de fréquentation scolaire entre les riches et les pauvres sont encore plus marquées qu'entre urbains et ruraux. Les ménages pauvres éprouvent des difficultés à envoyer leurs enfants à l'école à cause du coût mais aussi de la perte immédiate de revenu que cela représente. Plusieurs pays dont le taux de fréquentation scolaire est faible enregistrent également un fort taux d'abandon scolaire, et ce dès le primaire, où ce taux peut atteindre 50 % (figure VIII)⁷. Le taux d'abandon scolaire est généralement plus faible dans les pays plus riches, mais cette tendance n'est pas particulièrement marquée. D'ailleurs, plusieurs pays, surtout en Asie du Nord et en Asie centrale, ont un faible taux d'abandon alors qu'ils sont relativement pauvres. Cela montre que la réussite scolaire ne dépend pas forcément du niveau de revenu par habitant d'un pays, mais de la volonté politique et d'autres facteurs qui ne sont pas liés au revenu.

Figure VIII

Taux d'abandon scolaire dans l'enseignement primaire dans la région Asie-Pacifique



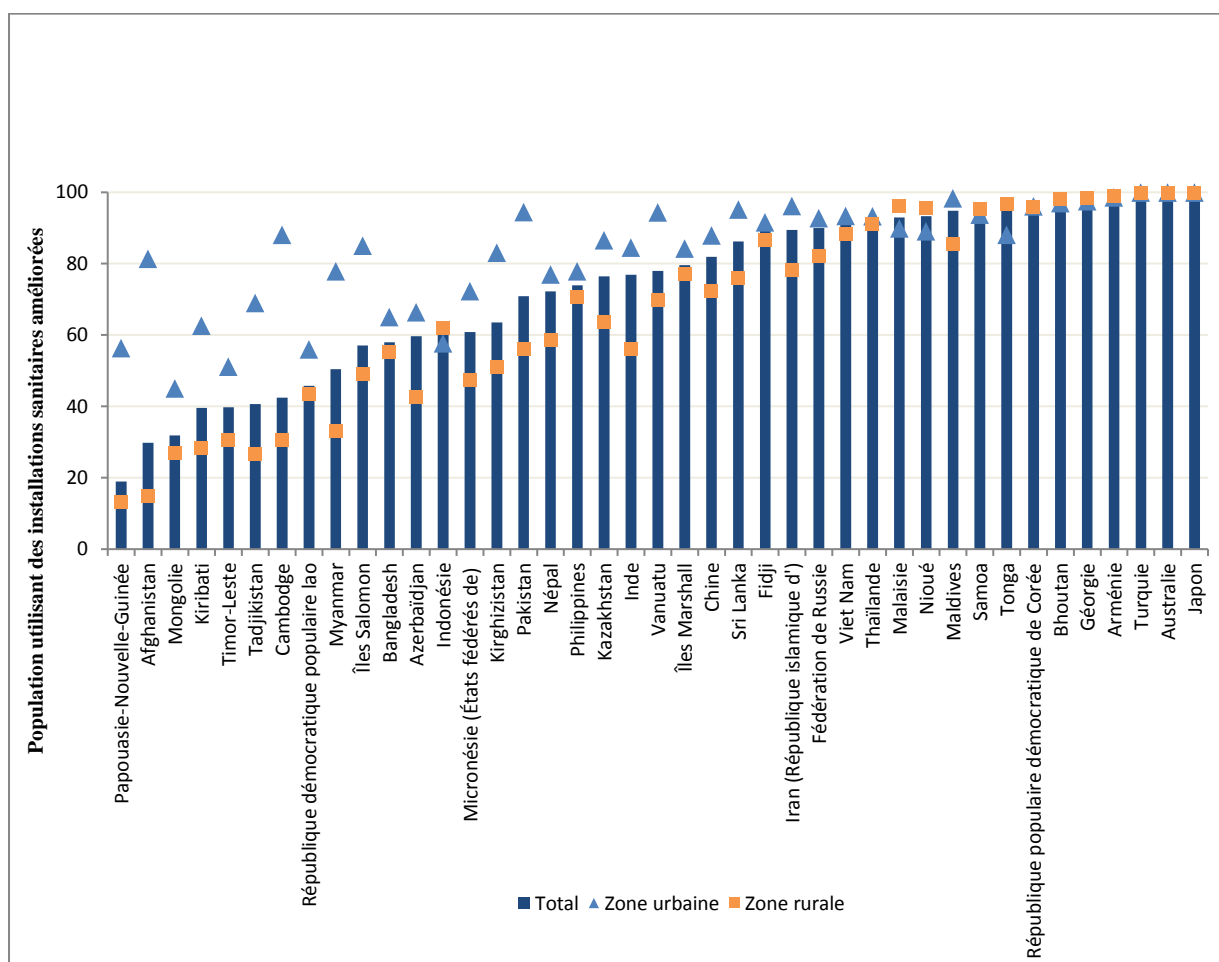
Source : *Sustainable Social Development in Asia and the Pacific : Towards a People-Centred Transformation* (voir figure V).

Note : ARM, Arménie ; AZE, Azerbaïdjan ; BTN, Bhoutan ; FJI, Fidji ; GEO, Géorgie ; HKG, Hong Kong (Chine) ; IND, Indonésie ; IRN, Iran (République islamique d') ; JPN, Japon ; KAZ, Kazakhstan ; KGZ, Kirghizistan ; KHM, Cambodge ; LAO, République démocratique populaire lao ; LKA, Sri Lanka ; MAC, Macao (Chine) ; MDV, Maldives ; MYS, Malaisie ; NPL, Népal ; PAK, Pakistan ; RUS, Fédération de Russie ; THA, Thaïlande ; TJK, Tadjikistan ; TUR, Turquie ; TMP, Timor-Leste ; UZB, Ouzbékistan ; WSM, Samoa.

5. Inégalités persistantes entre zones rurales et urbaines en matière d'accès aux services essentiels

36. L'égalité des chances en matière d'éducation est essentielle pour s'assurer de ne laisser personne de côté. Le taux de scolarisation au niveau primaire est supérieur à 90 % dans presque tous les pays de la région ; les disparités entre zones rurales et urbaines expliquent une grande partie de l'inégalité des chances que l'on constate, ainsi qu'il a été montré plus haut. Dans de nombreux pays en développement de la région, le fait de vivre dans une zone rurale diminue d'au moins 50 % les chances de bénéficier d'un enseignement secondaire¹⁶. La fracture entre zones urbaines et rurales est également l'un des principaux facteurs des inégalités d'accès à divers services pour les ménages, en particulier de meilleurs systèmes d'assainissement (figure IX), l'eau potable, l'électricité et les combustibles propres¹³.

Figure IX
Inégalités d'accès à des installations sanitaires améliorées dans la région Asie-Pacifique, 2015
 (en pourcentage)



Source : calculs de la CESAP à partir des données de l'Observatoire mondial de la Santé de l'Organisation mondiale de la Santé. Disponible à l'adresse suivante : <http://apps.who.int/gho/data/node.main.WSHSANITATION?lang=en> (site consulté le 11 avril 2017).

Note : Seuls les pays qui disposaient de données relatives à l'eau et à l'assainissement dans les zones urbaines et rurales ont été inclus dans ce graphique.

37. Le fait de vivre dans une zone rurale est l'un des principaux facteurs déterminants en matière d'inégalité d'accès à un emploi décent et de l'absence d'accès à une alimentation adéquate^{13,16}. La réalisation de l'objectif de

développement durable n° 2, qui porte sur le développement rural, et des autres objectifs et cibles connexes, contribuera à améliorer la situation des populations rurales. L'une des priorités absolues de la région en matière de politique publique est de réduire les inégalités d'accès aux services essentiels tels que l'éducation, la santé, l'eau potable, l'assainissement et les combustibles propres pour les populations rurales. Il ne sera jamais possible de réaliser l'aspiration du Programme 2030 à ne laisser personne de côté sans réduire ces inégalités.

6. Protection sociale et travail décent

38. La protection sociale et les emplois décents peuvent jouer un rôle crucial dans la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable en réduisant les vulnérabilités, en protégeant les populations de la pauvreté, en autonomisant les groupes vulnérables, en diminuant les inégalités de revenus et en améliorant l'accès aux services sociaux essentiels. Bien que la région ait accompli des progrès considérables en matière de couverture et de dépenses de protection sociale, 60 % des hommes, femmes et enfants sont encore exclus du système de protection sociale¹⁷. Seuls 21 pays sur 49 offrent des prestations sociales pour les enfants et les familles, ce qui explique les nombreux retards de croissance et les forts taux de malnutrition et de mortalité infantile¹⁸. Seul un adulte inactif en âge de travailler sur cinq perçoit des allocations de chômage. Seules trois mères de nouveau-nés sur dix reçoivent des allocations de maternité¹⁹. À peine plus de la moitié des personnes âgées touchent une pension de retraite et moins d'un tiers de la population active cotise à un régime de retraite²⁰. Ces importantes lacunes dans la couverture sociale rendent la majorité des gens très vulnérables.

39. En dépit d'une importante croissance du PIB au cours des 15 dernières années, l'emploi total n'a que modérément augmenté, et a même reculé dans certains pays. De nombreux pays ont enregistré une hausse du nombre d'emplois précaires, qui se caractérisent par des revenus insuffisants, une faible productivité et de mauvaises conditions de travail qui ne respectent pas les droits fondamentaux des travailleurs²¹. C'est souvent dans le secteur non structuré de l'économie que ce déficit de travail décent est le plus marqué, et il touche en particulier les femmes et les populations vulnérables.

40. Dans près de la moitié des 49 pays ou zones pour lesquels on dispose de données, les emplois précaires représentent plus de la moitié de l'emploi total, et plus des trois quarts au Bangladesh, en Inde et en République démocratique populaire lao (figure X). En outre, dans les deux tiers de ces pays ou zones, la proportion des femmes qui occupent des emplois précaires est nettement supérieure à celle des hommes. Il s'agit principalement des pays ou zones qui ont un taux élevé d'emploi précaire, ce qui montre que le travail informel défavorise les femmes de manière disproportionnée.

¹⁷ Banque asiatique de développement (BAsD), *12 pillars for the transformation of Asia and the Pacific region*, 20 septembre 2013. Disponible à l'adresse suivante : www.adb.org/news/infographics/12-pillars-transformation-asia-and-pacific-region.

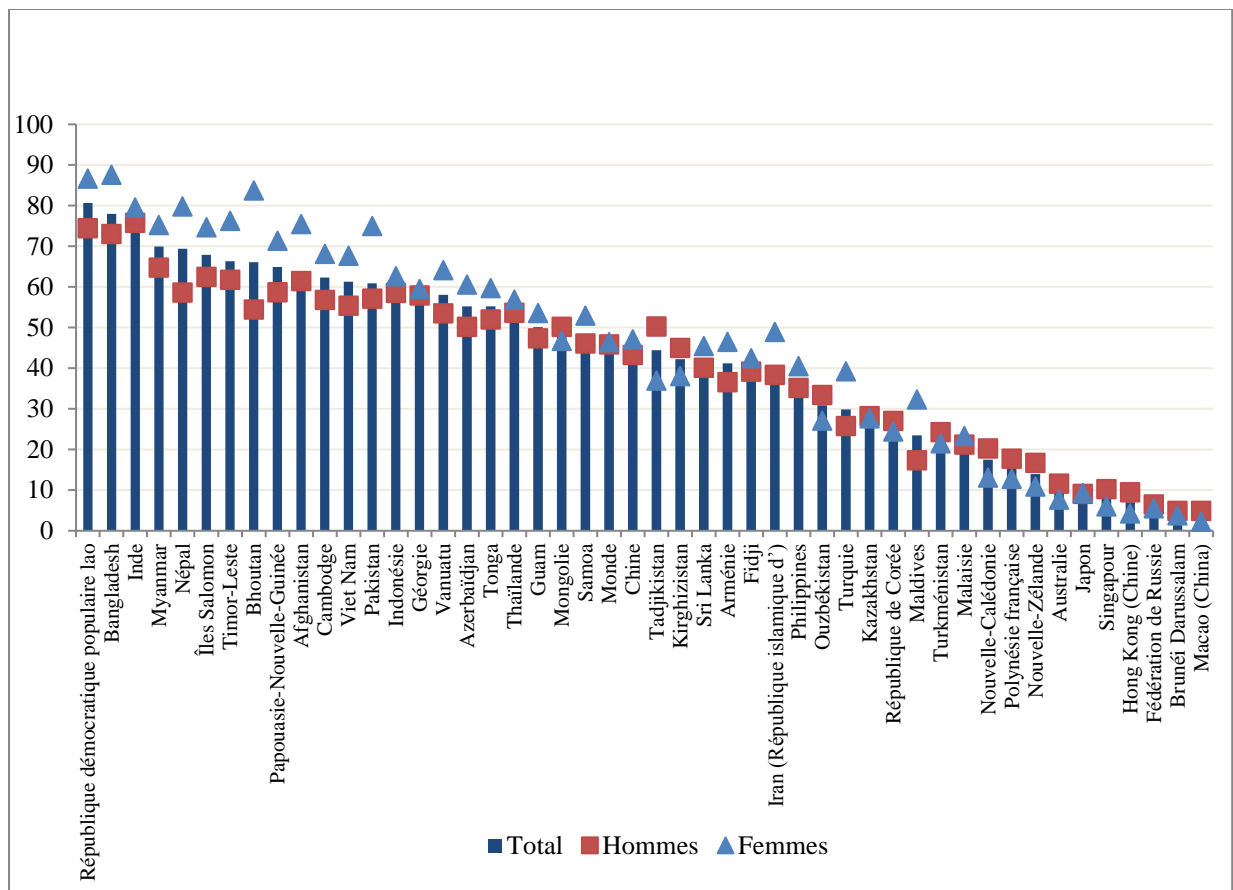
¹⁸ Organisation internationale du Travail (OIT), *World Social Protection Report 2017-19 : Universal Social Protection to Achieve the Sustainable Development Goals* (Genève, 2017). Disponible à l'adresse suivante : www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/--publ/documents/publication/wcms_604882.pdf. Voir le tableau B.4 en annexe pour de plus amples informations.

¹⁹ Ibid. Voir le tableau B.6 en annexe pour de plus amples informations.

²⁰ Ibid. Seulement 55,2 % des personnes âgées perçoivent une pension en Asie et dans le Pacifique, et seulement 23,6 % de la population active cotise actuellement à un régime de retraite.

²¹ On considère souvent que les travailleurs indépendants (qui n'emploient pas de salariés) et les travailleurs familiaux non rémunérés font partie des emplois précaires.

Figure X
**Part des travailleurs occupant un emploi précaire dans la région
 Asie-Pacifique, 2016**



Source : Sustainable Social Development in Asia and the Pacific : Towards a People-Centred Transformation (voir figure V).

41. L'inégalité d'accès à un travail décent va de pair avec les inégalités de salaires ; cela explique la faiblesse du revenu disponible de nombreux travailleurs et nuit à la consommation des ménages et à la croissance économique²². En moyenne, les salaires augmentent plus vite en Asie et dans le Pacifique que dans toutes les autres régions. Cependant, si les salaires ont augmenté de 4 % en 2015²³, la part du travail dans le PIB est passée de 61 % à 54 % entre le début des années 2000 et 2015²⁴.

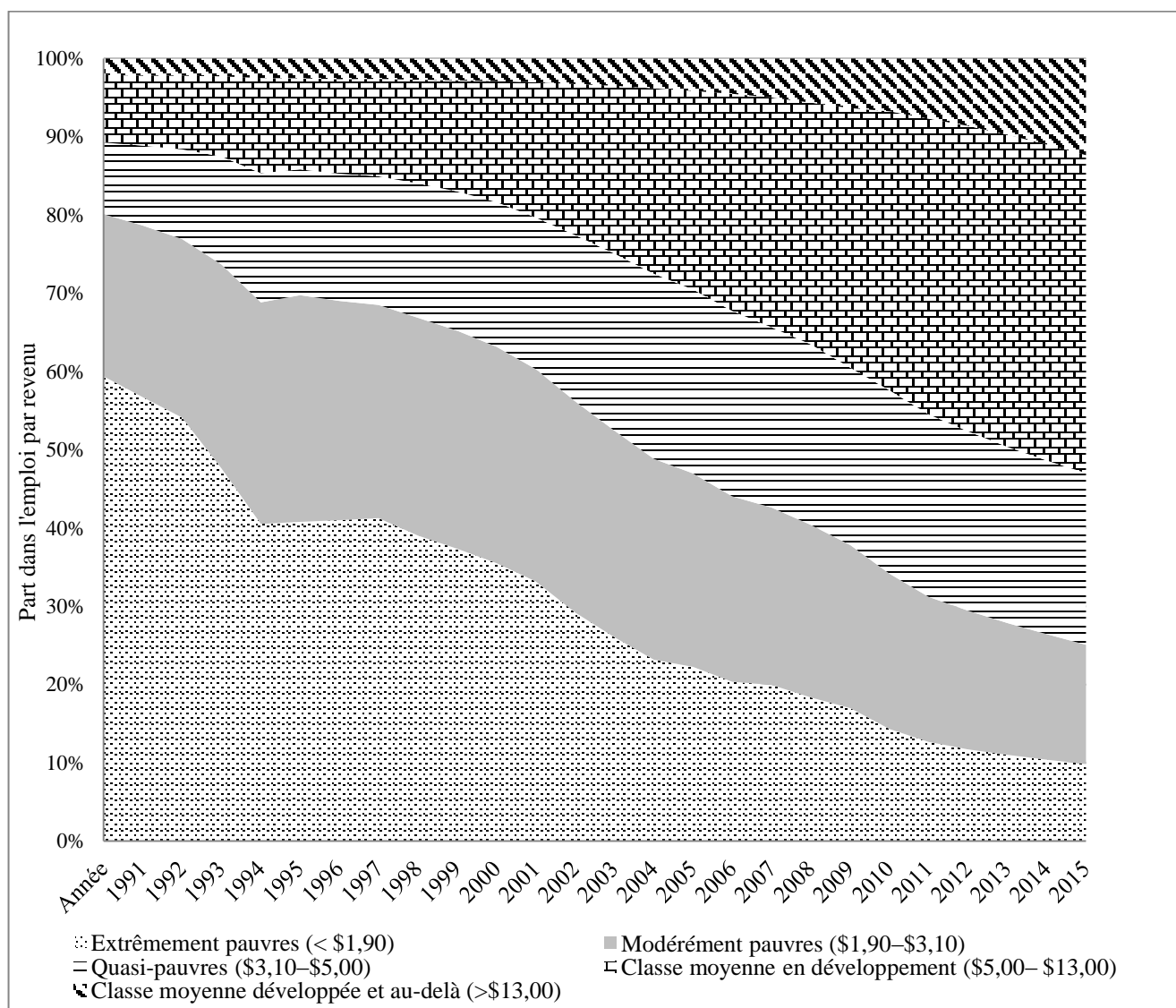
42. Du fait de l'absence de lien entre les salaires et la productivité, moins de personnes bénéficient d'emplois décents et des bienfaits de la croissance économique, tandis qu'une majorité de travailleurs n'enregistre qu'une augmentation marginale de ses revenus. Bien que l'extrême pauvreté soit passée de 35,5 à 9,9 % dans la région Asie-Pacifique entre 2000 et 2015, la part des travailleurs pauvres ou presque pauvres s'élève encore à 47 % (figure XI).

²² OIT, *Key Indicators of the Labour Market, 9th ed.* (Genève, 2016). Disponible à l'adresse suivante : www.ilo.org/global/statistics-and-databases/research-and-databases/kilm/lang-en/index.htm.

²³ OIT, *Global Wage Report 2016/17 : Wage Inequality in the Workplace* (Genève, 2016).

²⁴ *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2016 : SDG Baseline Report* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.1).

Figure XI
Part dans l'emploi par revenu dans la région Asie-Pacifique, 1990-2015
 (en pourcentage)



Source : Calculs de la CESAP à partir des données de l'OIT dans *Key Indicators of the Labour Market, 9th ed.* (Genève, 2016). Disponible à l'adresse suivante : www.ilo.org/global/statistics-and-databases/research-and-databases/kilm/lang--en/index.htm.

43. Les inégalités de revenus et de richesse réduisent également le rythme et la viabilité de la croissance économique²⁴. Les revenus du travail étant généralement la principale source de revenu des ménages, les inégalités de salaires et la diminution de la part du travail dans le PIB font baisser la demande globale.

44. En outre, étant donné que la consommation des ménages est une composante essentielle de la demande, et que les groupes à faible revenu ont tendance à dépenser tout surplus de salaire pour acquérir des biens nécessaires, offrir des emplois mieux payés aux groupes pauvres permet d'obtenir un fort effet multiplicateur. La hausse des inégalités de salaires, en revanche, se traduit par une plus forte inégalité de revenus et risque de faire tomber les pays dans le piège du revenu intermédiaire²⁵.

²⁵ Chen Wang et Jiajun Lan, *Inequality, aging and the middle income trap*, ADBI Working Paper Series, n° 785 (Tokyo, Institut de la Banque asiatique de développement, 2017).

C. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

1. Éducation

45. La région Asie-Pacifique a accompli d'importants progrès en matière d'égalité des sexes s'agissant de la scolarisation au niveau primaire et se rapproche de la parité dans l'enseignement secondaire et tertiaire. Huit États membres sont parvenus à instaurer l'égalité des sexes à tous les niveaux d'éducation. Dans toutes les sous-régions sauf l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, les femmes sont désormais plus nombreuses que les hommes dans les établissements d'enseignement tertiaire, l'indice régional de parité entre les sexes s'élevant à 1,07¹⁴. Cependant, certains problèmes tels que la faible qualité de l'enseignement, les inégalités entre zones urbaines et rurales, l'insuffisance des ressources, la médiocrité des infrastructures et les obstacles socioculturels continuent de contribuer à des taux de fréquentation et de réussite scolaires plus faibles chez les filles.

46. Les statistiques relatives aux inscriptions dans les différents parcours d'études montrent que les femmes sont particulièrement peu nombreuses dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, et n'y sont souvent présentes que dans certaines disciplines²⁶. Les facteurs qui expliquent ce phénomène sont notamment les stéréotypes liés au sexe dans les supports d'enseignement et d'apprentissage ; l'insuffisance des services d'orientation professionnelle et de mentorat tenant compte de la problématique femmes-hommes ; le faible nombre de modèles d'identification féminins ; et les facteurs psychosociaux liés, en partie, aux normes sociales et aux attentes parentales. L'absence de femmes dans ces domaines aggrave la ségrégation professionnelle.

2. Santé sexuelle et procréative

47. En 2015, 86 % des femmes mariées ou en couple avaient accès à des services modernes de planification familiale en Asie et dans le Pacifique, soit davantage que la moyenne mondiale de 82 %²⁷. Une analyse des données relatives à la proportion de demandes de planification familiale satisfaite par des moyens de contraception modernes montre que les femmes mariées ou en couple dans les pays les moins avancés y ont plus difficilement accès que celles des autres pays en développement.

48. Dans la plupart des pays en développement, le taux d'emploi de contraceptifs est plus faible chez les femmes pauvres, vivant dans des zones rurales ou moins instruites par comparaison avec leurs homologues plus riches, urbaines et plus instruites. Le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge et la Thaïlande font exception : le taux d'emploi de contraceptifs y est plus élevé parmi les 20 % les plus pauvres que parmi les 20 % les plus riches de la population²⁸. Dans ces pays, les mesures prises pour étendre la planification familiale ont permis de réduire l'écart entre les ménages les plus riches et les plus pauvres en matière de contraception. Cependant, il reste d'importants défis à relever dans l'ensemble de la région afin de pourvoir aux besoins des populations défavorisées, en particulier les femmes des zones rurales et isolées, ainsi que les adolescents et les jeunes.

²⁶ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *A Complex Formula : Girls and Women in Science, Technology, Engineering and Mathematics in Asia* (Paris, 2015). Disponible à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002315/231519e.pdf>.

²⁷ CESAP, BAsD et PNUD, *Asia-Pacific Sustainable Development Goals Outlook* (Bangkok, 2017). Disponible à l'adresse suivante : www.adb.org/sites/default/files/publication/232871/asia-pacific-sdgoutlook-2017.pdf.

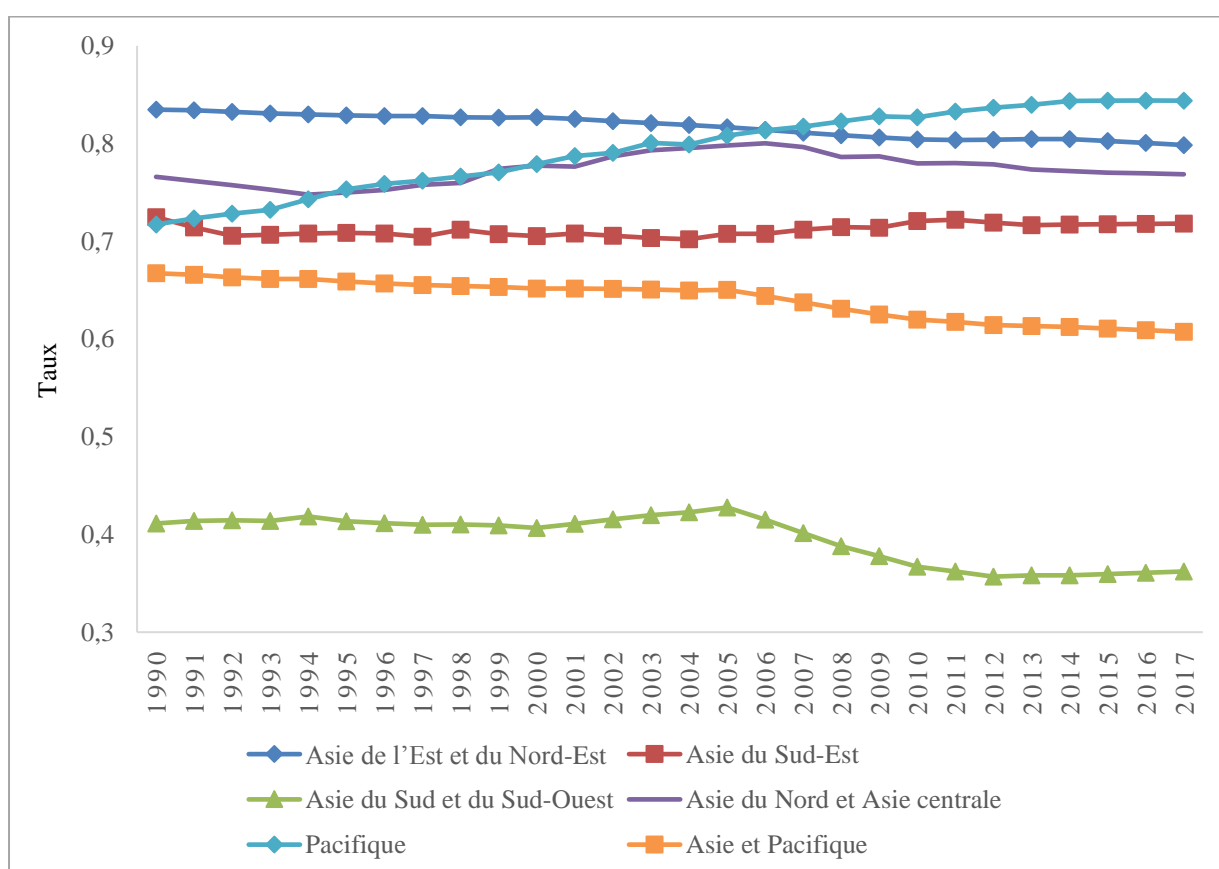
²⁸ Fonds des Nations Unies pour la population, *The State of World Population 2017 : Worlds Apart – Reproductive Health and Rights in an Age of Inequality* (New York, 2017).

3. Autonomisation économique

49. À cause d'obstacles structurels et d'un rapport de force qui a toujours été déséquilibré, les femmes ne peuvent pleinement exercer leur droit à un travail décent dans la région. Le taux de participation au marché du travail des femmes par rapport aux hommes a diminué en Asie et dans le Pacifique, passant de 0,67 en 1990 à environ 0,61 en 2017, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest ayant enregistré le taux le plus faible (figure XII)²⁹. Selon les estimations, 78 % des travailleuses de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et 60 % des femmes travaillant en Asie du Sud-Est occupent des emplois précaires, qui se caractérisent par de faibles salaires, des contrats informels et des conditions de travail souvent dangereuses³⁰. De plus, les femmes sont payées 20 % de moins environ que les hommes à travail égal^{7,24}.

Figure XII

Taux de participation au marché du travail des femmes par rapport aux hommes dans la région Asie-Pacifique, 1990-2017



Source : Calculs de la CESAP à partir de la base de données ILOSTAT de l'OIT. Disponible à l'adresse suivante : www.ilo.org/ilostat/faces/ilostat-home/home?_adf.ctrl-state=eafa6zhmt_86&_afzLoop=2147343543978612#! (site consulté le 24 janvier 2018).

²⁹ Calculs de la CESAP à partir de la base de données ILOSTAT de l'OIT. Disponible à l'adresse suivante : www.ilo.org/ilostat/faces/ilostat-home/home?_adf.ctrl-state=eafa6zhmt_86&_afzLoop=2147343543978612#! (site consulté le 24 janvier 2018).

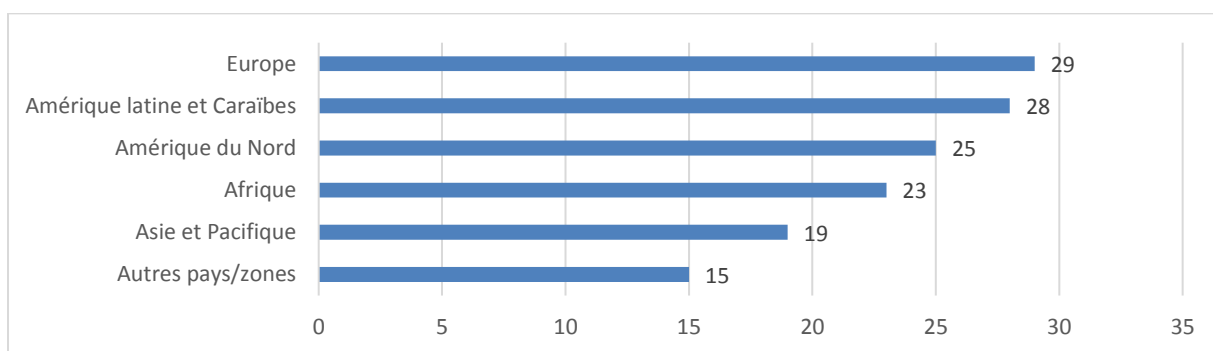
³⁰ Calculs de la CESAP à partir des données de l'Unité des tendances de l'emploi du BIT, *Trends Econometric Models*, élaborés pour le rapport intitulé *Global Employment Trends* et d'autres rapports connexes, Genève, novembre 2015.

50. Les inégalités entre les sexes en matière de propriété, de biens, de crédit et de technologie restent omniprésentes. Bien qu'il y ait 61,3 millions de femmes chefs d'entreprise dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)³¹, la part des petites, moyennes et microentreprises dirigées par des femmes qui ont accès à des financements n'est que de 5 à 6 % en moyenne pour les microentreprises et de 12 à 15 % pour les petites entreprises³². De plus, les femmes assument une part considérable des soins et travaux domestiques non rémunérés, ce qui fait diminuer leur taux de participation au marché du travail et leurs salaires. Les femmes de la région consacrent en moyenne entre 2,4 et 6 heures par jour à des activités non rémunérées, contre 18 minutes à 2,3 heures pour les hommes³³. La CESAP a reconnu que l'entrepreneuriat des femmes est un moyen essentiel de promouvoir l'autonomisation économique des femmes et qu'il a un effet multiplicateur sur le travail décent, l'élimination de la pauvreté et la croissance économique. La CESAP soutient l'entrepreneuriat des femmes en recommandant des politiques propices à l'instauration d'écosystèmes tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les pays de la région. La CESAP fournit également à ses membres une assistance technique visant à renforcer les capacités en matière d'établissement de budgets soucieux de l'égalité des sexes.

4. Participation des femmes aux décisions et au leadership

51. La représentation des femmes dans la vie politique reste faible dans la région⁷. En 2017, le pourcentage de femmes dans les parlements nationaux s'élevait à 19 %, contre 23,5 % à l'échelle mondiale (figure XIII). À l'exception des Philippines, du Népal, de la Nouvelle-Zélande et du Timor-Leste, la représentation parlementaire des femmes était inférieure à l'objectif de 30 % convenu à l'échelle internationale ; trois pays n'avaient aucune femme dans leurs parlements nationaux³⁴.

Figure XIII
Femmes parlementaires, 2017
 (en pourcentage)



Source : Calculs de la CESAP à partir de la base de données relative aux femmes dans les parlements nationaux de l'Union interparlementaire. Disponible à l'adresse suivante : www.ipu.org/wmn-e/arc/classif010717.htm (site consulté le 24 janvier 2018).

³¹ *Fostering Women's Entrepreneurship in ASEAN: Transforming Prospects, Transforming Societies* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.20).

³² US-ASEAN Business Alliance for Competitive Small and Medium Sized Enterprises, US-ASEAN Business Council, USAID et ASEAN, *Beyond AEC 2015: policy recommendations for ASEAN SME competitiveness* (n.p., 2014).

³³ Division de statistique des Nations Unies, portail des données relatives à la répartition et l'emploi du temps. Disponible à l'adresse suivante : unstats.un.org/unsd/gender/timeuse/index.html (site consulté le 24 janvier 2018).

³⁴ Il s'agit ici de la représentation des femmes dans la chambre basse des parlements.

52. Au-delà de la vie politique, en 2015, dans 20 pays en développement asiatiques, les femmes représentaient 40 % de la population active mais seulement 14,4 % des membres des conseils d'administration et du personnel d'encadrement supérieur des entreprises privées³⁵.

5. Violence à l'encontre des femmes et des filles

53. La violence à l'encontre des femmes et des filles est un symptôme grave de l'inégalité des sexes et nuit à la santé, à la survie, à la sécurité et à la liberté des femmes et de leurs familles. Ce type de violence est peu signalé à cause de la stigmatisation, de la honte et de l'accès limité à la justice et aux services. Le pourcentage de femmes victimes de violences physiques ou sexuelles au sein du couple varie d'un pays à l'autre de la région ; c'est à Kiribati et en Papouasie-Nouvelle-Guinée qu'il est le plus élevé (68 %) ³⁶. Actuellement, seuls 34 pays de la région disposent d'une législation portant spécifiquement sur la violence familiale, 14 pays ont érigé le viol conjugal en infraction, et 17 pays ont mis en place des plans d'action nationaux contre la violence³⁷.

D. Personnes en situation vulnérable

1. Personnes handicapées

54. On estime qu'il y a 690 millions de personnes handicapées dans la région Asie-Pacifique. Elles sont confrontées à des obstacles qui les empêchent de jouer un rôle plein et actif dans leurs sociétés. La différence de taux de pauvreté entre les personnes handicapées et l'ensemble de la population va de 4 à 21 % dans les pays de la région. Cette situation est exacerbée par les obstacles à l'éducation et à l'emploi. Les personnes handicapées ont deux à six fois moins de chances de trouver un emploi que les personnes non handicapées (figure XIV), et environ 50 % des enfants handicapés abandonnent l'école entre le primaire et le secondaire. Les personnes handicapées sont sous-représentées dans la vie politique et les organes décisionnaires. La situation est encore pire pour les femmes et les filles handicapées, qui sont confrontées à des obstacles supplémentaires³⁸.

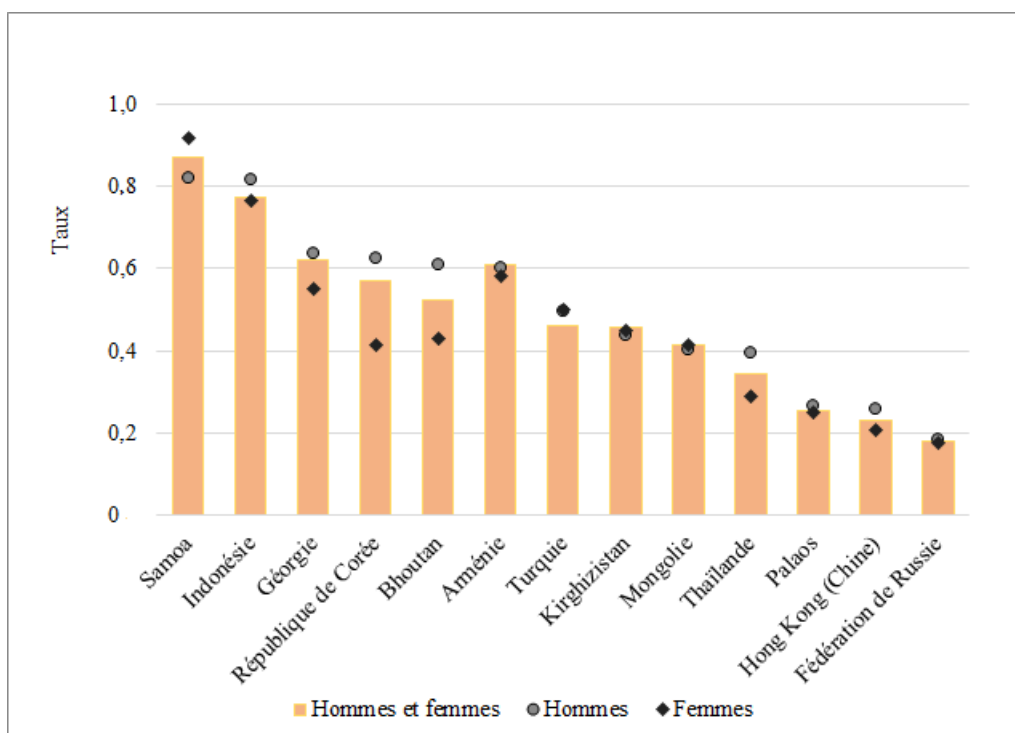
³⁵ BAsD, *Asian Development Outlook 2015 Update : Enabling Women, Energizing Asia* (Manille, 2015).

³⁶ Fonds des Nations Unies pour la population, *Violence against women-regional snapshot* (2017) (Bangkok, 2017). Disponible à l'adresse suivante : <http://asiapacific.unfpa.org/en/publications/violence-against-women-regional-snapshot-2017>.

³⁷ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et autres, *Mapping of data on violence against women in Asia and the Pacific*, élaboré pour le secrétariat de la région Asie-Pacifique pour l'initiative « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », Bangkok, janvier 2018.

³⁸ *Building Disability-Inclusive Societies in Asia and the Pacific: Assessing Progress of the Incheon Strategy* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.F.4).

Figure XIV
Taux d'emploi des personnes handicapées par rapport à l'ensemble de la population



Source : *Building Disability-Inclusive Societies in Asia and the Pacific : Assessing Progress of the Incheon Strategy* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.F.4).

Note : 0 = inégalité absolue ; 1 = égalité parfaite. Un rapport inférieur à 1 signifie que les personnes handicapées ne sont pas intégrées au marché du travail dans la même mesure que les personnes non handicapées.

55. Pour favoriser la réalisation du développement tenant compte de la question du handicap et la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), les États membres de la CESAP ont adopté la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, première stratégie de développement au monde spécifiquement relative au handicap convenue à l'échelle régionale et assortie d'un calendrier. Un examen de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon (République de Corée) a été mené à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), tenue à Beijing du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017. La Réunion a débouché sur l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon. Ses objectifs et cibles sont également liés aux cibles des objectifs de développement durable³⁹. La CESAP continuera de fournir une assistance technique à ses États membres en vue de l'amélioration des statistiques relatives au handicap et du développement de politiques nationales fondées sur des données factuelles pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les personnes handicapées et soutenir leur pleine participation dans tous les domaines de la société.

2. Personnes atteintes du VIH/sida

56. Le VIH/sida demeure un défi d'envergure pour la région. On estime à 5,1 millions le nombre de personnes atteintes du VIH et à 170 000 le nombre

³⁹ ESCAP/74/22 et ESCAP/74/22/Add.1.

de décès dus au sida dans 26 pays de la région en 2016. Bien que le nombre de nouvelles infections continue de diminuer, il s'élevait encore à 270 000 en 2016 ; on estime que 2,4 millions de personnes suivaient un traitement contre le sida en 2016, et les lacunes en matière de traitement continuent à se réduire.

57. Pour accélérer les progrès accomplis en vue de l'éradication du VIH, les États membres ont adopté le Cadre d'action régional sur le VIH et le sida pour l'après-2015, qui vise principalement à promouvoir l'accès aux médicaments, aux diagnostics et aux vaccins ; à élaborer des modèles d'investissement et des plans de durabilité à partir de données probantes en matière de lutte contre le VIH ; et à organiser des examens et des consultations sur les obstacles d'ordre juridique et politique pour les populations clefs. Les États membres ont demandé que les progrès accomplis soient examinés en 2018 par la plateforme intergouvernementale de la Commission.

III. Relever les principaux défis du développement social dans le contexte du Programme 2030 : conclusions et recommandations

58. En plus d'être fondamental pour la réalisation des objectifs de développement durable relatifs aux questions sociales, le développement social contribue également à la réalisation des autres objectifs. Il faut, pour parvenir au développement durable, adopter une approche pangouvernementale permettant une cohérence politique horizontale et verticale dans tous les secteurs de l'administration publique, ainsi que des partenariats multipartites de grande ampleur favorisant un fort sentiment d'appropriation et un engagement à une participation active.

59. Les États membres sont invités à examiner les conclusions et recommandations ci-après concernant la réduction des inégalités de développement socioéconomique :

a) La dynamique des populations présente aujourd'hui et continuera de présenter à l'avenir d'importants défis ainsi que des possibilités sur le plan du développement durable. L'adoption de politiques axées sur l'être humain, qui permettent aux personnes de tirer le meilleur parti de leurs capacités, de leurs ressources et de leurs opportunités, tout en respectant leurs droits fondamentaux, contribuera à réduire la pauvreté et les inégalités, à promouvoir la croissance économique inclusive et durable et à résoudre les problèmes environnementaux. Par exemple, les pays dont le taux de fécondité est en baisse et où la part des personnes âgées dans la population est en hausse doivent adopter des politiques et établir des institutions permettant de favoriser un vieillissement productif et en bonne santé en mobilisant l'épargne pour un investissement efficace dans le capital humain et physique. Les politiques de travail favorables à la famille, telles que les possibilités de travail à temps partiel et flexible, pour les hommes comme pour les femmes, sont importantes pour promouvoir la participation au marché du travail et s'assurer que l'on prend soin des personnes âgées. Dans le domaine des migrations, des programmes de préparation au départ pourraient fournir des informations essentielles aux travailleurs migrants afin de faciliter leur transition vers le pays de destination et de leur permettre de tirer le meilleur parti de leur emploi à l'étranger. De manière générale, il y a lieu d'adopter des politiques inclusives et tournées vers l'avenir qui favorisent la prise en compte des questions démographiques dans les objectifs politiques plus larges afin d'édifier des sociétés inclusives aux fins du renforcement de la cohésion sociale et de la réalisation du développement durable. L'examen et l'évaluation des progrès réalisés 25 ans après l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au niveau régional, qui seront conduits par la CESAP en collaboration avec le Fonds des Nations Unies

pour la population en novembre 2018 et contribueront à l'examen mondial qui doit être mené par la Commission de la population et du développement en 2019, offrent l'occasion de faire progresser ces questions, en particulier dans le cadre du Programme 2030 ;

b) La croissance économique vigoureuse que connaît la région de l'Asie et du Pacifique n'a pas créé suffisamment d'emplois décents. Ce problème est lié à la nature des transformations structurelles et du changement technologique. Pour les pays qui connaissent une explosion démographique de la jeunesse dans le cadre de leur transition démographique, tels que ceux de l'Asie du Sud, une transformation structurelle axée sur le secteur de la fabrication pourrait favoriser la création d'emplois. Pour exploiter les possibilités offertes par ce secteur, les gouvernements doivent engager des réformes pour améliorer le climat d'investissement et faciliter les transactions commerciales dans le cadre de leurs politiques industrielles, tout en veillant à l'application du code du travail pour tous les actifs, en particulier les travailleurs migrants, et renforcer la sécurité sociale pour favoriser la création d'emplois décents. Pour les autres pays de la région qui ont des populations vieillissantes, une diversification vers les secteurs de services peut aider à tirer parti d'une main-d'œuvre internationale et à maintenir les personnes âgées dans la vie active, si elles le souhaitent, grâce à des politiques favorables au vieillissement actif ;

c) La protection sociale est fondamentale pour le Programme 2030 et peut contribuer à réduire la pauvreté, à autonomiser les populations vulnérables et à remédier aux inégalités de revenu et d'accès aux services. Elle peut prendre de nombreuses formes, telles que les interventions sur le marché du travail visant à promouvoir l'emploi ou la protection des travailleurs ; l'assurance sociale qui atténue, par exemple, les risques liés au chômage, à la maladie ou à l'invalidité ; et l'assistance sociale sous la forme de l'octroi de ressources en espèces ou en nature à des personnes ou à des ménages vulnérables. Les régimes de protection sociale peuvent aider les gens à satisfaire des besoins immédiats et à atteindre des objectifs à plus long terme. Globalement, la protection sociale devrait être inscrite dans le droit universel de chacun afin d'assurer un niveau de vie et de bien-être adéquat. Pour aider les pays à développer des systèmes de protection sociale plus étoffés et plus robustes, le concept de protection sociale minimale offre un cadre pour viser la sécurité du revenu et l'accès aux services sociaux de base. La disponibilité, l'accessibilité et la pertinence sont des conditions préalables à une protection sociale inclusive⁴⁰ ;

d) L'accès universel aux services de base, notamment aux soins de santé, et aux infrastructures de base, telles que l'eau potable, l'assainissement et l'énergie moderne en toute sécurité et à un coût abordable, ainsi que l'accès universel à l'éducation, sont essentiels pour l'autonomisation. Cela viendra renforcer les trois dimensions du développement durable. Une main-d'œuvre en bonne santé, bien éduquée et formée qui vit dans la dignité est non seulement fondamentale pour accélérer la croissance économique grâce à l'amélioration de la productivité et pour assurer l'inclusion, mais elle peut aussi contribuer à réduire l'empreinte écologique ;

e) La bonne mise en œuvre du Programme 2030 dépend de la garantie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Des lois et des cadres efficaces sont essentiels pour intégrer l'égalité des sexes dans les institutions, politiques et programmes nationaux ; pour assurer aux

⁴⁰ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « Promoting inclusion through social protection : report on the world social situation 2017 – executive summary » (New York, 2017). Disponible à l'adresse : www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2015/06/RWSS17-Executive-Summary-web.pdf.

travailleuses la protection sociale et la sécurité de revenu ; et pour reconnaître, réduire et répartir le travail domestique non rémunéré. Il est vital, par exemple, de combler les écarts entre les sexes en matière de participation à la vie active, d'esprit d'entreprise, de rémunération, de conditions de travail, de droits de propriété, y compris le contrôle des terres, des biens et autres ressources, et de droits égaux à l'héritage. Au-delà de l'engagement politique, la mobilisation de financements réguliers et le renforcement des capacités sont indispensables à la mise en œuvre intégrale des initiatives visant à autonomiser les femmes, notamment par l'entrepreneuriat féminin ;

f) Le respect universel des droits de l'homme et de la dignité humaine, la primauté du droit, la justice, l'égalité et la non-discrimination sur la base de la diversité raciale, ethnique et culturelle, et l'égalité des chances pour tous sont essentiels pour ne laisser personne de côté. Outre les grandes politiques socioéconomiques, les pays peuvent mettre en œuvre des politiques inclusives, y compris l'inclusion financière, et des mesures destinées à améliorer la situation particulière des personnes vulnérables. Les nouvelles technologies peuvent être utilisées pour faciliter l'inclusion financière, au moyen de services bancaires mobiles et pour les transferts de fonds par les migrants, ou pour aider les groupes vulnérables, tels que les personnes âgées, à obtenir des conseils médicaux grâce aux smartphones. Dans l'ensemble, les politiques et mesures d'inclusion sociale devraient suivre une approche holistique. Les personnes pleinement intégrées dans la société deviendront des membres productifs d'une société durable ;

g) Il est essentiel de disposer en temps voulu de données qualitatives et quantitatives fiables et ventilées par âge et par sexe pour planifier, mettre en œuvre et suivre les activités dans le cadre du Programme 2030. Les gouvernements devraient soutenir toute initiative visant à améliorer la collecte, le traitement, la diffusion et l'analyse des données décomposées. La série de recensements de 2020 est pour les États membres une occasion importante de faire le point et de planifier l'avenir. En outre, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, ainsi que les registres centralisés de la population et les programmes nationaux d'enquête sur les ménages devraient être renforcés. L'accès ouvert aux données facilite la prise de décisions en toute connaissance de cause et les mégadonnées peuvent fournir des informations supplémentaires utiles sur les aspects clés du développement durable.

IV. Questions portées à l'attention de la Commission

60. La Commission est invitée à examiner les questions et recommandations résumées dans le présent document et à fournir au secrétariat des orientations pour ses travaux futurs, notamment la définition des priorités régionales et des domaines de recherche futurs, l'appui aux politiques et le renforcement des capacités nécessaire.